

**Liste des engagements unitaires du PDRH
incompatibles avec les mesures à culture
du Programme Eau et Agriculture 2010-2012 de l'Agence de l'Eau Artois Picardie**

Les agriculteurs ayant souscrit un de ces engagements unitaires sur leur exploitation seront inéligibles aux mesures à la culture du Programme Eau et Agriculture 2010-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

La contractualisation simultanée des mesures du Programme Eau et Agriculture 2010-2012 et de tout autre engagement unitaire figurant à la version 5 du PDRH de décembre 2009 est autorisée.

- BIOCONVE – Conversion à l'agriculture biologique en territoire à problématique phytosanitaire
- BIOMAINT – Maintien de l'agriculture biologique en territoire à problématique phytosanitaire
- COUVER01 – Implantation de cultures intermédiaires en période de risque en dehors des zones où la couverture des sols est obligatoire
- COUVER02 - Implantation de cultures intermédiaires en période de risque allant au-delà des obligations réglementaires au titre de la directive nitrates
- COUVER09 – Rotation à base de Luzerne en faveur du Hamster Commun
- COUVER10 – Rotation à base de céréales d'hiver en faveur du Hamster Commun
- FERTI_01 – Limitation de la fertilisation totale et minérale azotée sur grandes cultures et cultures légumières
- IRRIG_02 – Limitation de l'irrigation sur grandes cultures et cultures légumières
- IRRIG_03 – Maintien de l'irrigation gravitaire traditionnelle
- PHYTO_01 – Bilan de la stratégie de protection des cultures
- PHYTO_02 – Absence de traitement herbicide
- PHYTO_03 – Absence de traitement phytosanitaire de synthèse
- PHYTO_04 – Réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitements herbicides
- PHYTO_05 – Réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitements phytosanitaires hors herbicides
- PHYTO_06 – Réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitements phytosanitaires hors herbicides sur grandes cultures avec une part importante de maïs, tournesol, prairies temporaires et gel sans production intégrés dans les rotations
- PHYTO_07 – Mise en place de la lutte biologique
- PHYTO_08 – Mise en place d'un paillage végétal ou biodégradable sur cultures maraîchères
- PHYTO_09 – Diversité de la succession culturale en cultures spécialisées
- PHYTO_14 – Réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitements herbicides
- PHYTO_15 – Réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitements phytosanitaires hors herbicides
- PHYTO_16 – Réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitements phytosanitaires hors herbicides sur grandes cultures avec une part importante de maïs, tournesol, prairies temporaires et gel sans production intégrés dans les rotations
- SOCLER_01 – Socle relatif à la gestion des rotations en grandes cultures